

Nombre de membres élus : 19

Convocation faite le 13 février 2014

Nombre de membres en fonction : 19

Nombre de membres présents : 16

Sous la présidence de M. GERARD Henri, Maire

Etaients présents : M. Jean-Louis BATT, MME Laurence JOST, M. Patrice SOUDRE, Adjoins

Mesdames et Messieurs Régine FERRY, Marc KNITTEL, Patrick LUTTER, Rolf BRUCKMANN, Lucien HEINRICH, Philippe DOUVIER, René HERRY, Pierre BUHL, Elisabeth DECKERT, Francis MUHR, Thérèse OXOMBRE, Patrick APPIANI

Absents excusés : Mme Céline WILHELM
Mme Sylvie BRUNISSEN
M. Dany DELLA PINA

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Henri GERARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	442 330,80 €	0,00 €	0,00 €	412 028,24 €	442 330,80 €	412 028,24 €
Opérations de l'exercice	1 464 958,36 €	1 213 076,15 €	847 238,57 €	1 087 608,51 €	2 312 196,93 €	2 300 684,66 €
TOTAUX	1 907 289,16 €	1 213 076,15 €	847 238,57 €	1 499 636,75 €	2 754 527,73 €	2 712 712,90 €
Résultats de clôture	694 213,01 €	0,00 €	0,00 €	652 398,18 €	41 814,83 €	0,00 €
Restes à réaliser	139 051,04 €	472 375,29 €	0,00 €	0,00 €	139 051,04 €	472 375,29 €
TOTAUX CUMULES	2 046 340,20 €	1 685 451,44 €	847 238,57 €	1 499 636,75 €	2 893 578,77 €	3 185 088,19 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	360 888,76 €	0,00 €	0,00 €	652 398,18 €	0,00 €	291 509,42 €

2° **Constata**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-442 330,80 €		-251 882,21 €	Dépenses 139 051,04 €	333 324,25 €	-360 888,76 €
				472 375,29 €		
FONCT	419 243,56 €	7 215,32 €	240 369,94 €	Recettes		652 398,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	652 398,18 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		360 888,76 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		291 509,42 €
Total affecté au c/ 1068 :		360 888,76 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
31/12 /2013		
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-694 213,01 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		291 509,42 €

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Henri GERARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	54 077,36 €	0,00 €	107 580,08 €	0,00 €	161 657,44 €
Opérations de l'exercice	37 017,38 €	38 227,00 €	123 567,86 €	141 073,53 €	160 585,24 €	179 300,53 €
TOTAUX	37 017,38 €	92 304,36 €	123 567,86 €	248 653,61 €	160 585,24 €	340 957,97 €
Résultats de clôture	0,00 €	55 286,98 €	0,00 €	125 085,75 €	0,00 €	180 372,73 €
Restes à réaliser	0,00 €	21 115,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 115,72 €
TOTAUX CUMULES	37 017,38 €	113 420,08 €	123 567,86 €	248 653,61 €	160 585,24 €	362 073,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	76 402,70 €	0,00 €	125 085,75 €	0,00 €	201 488,45 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 - EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	54 077,36 €		1 209,62 €	21 115,72 €	21 115,72 €	76 402,70 €
				Recettes		
FONCT	107 580,08 €	0,00 €	17 505,67 €			125 085,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	125 085,75 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		125 085,75 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		55 286,98 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		125 085,75 €

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Henri GERARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 983,65 €	0,00 €	14 983,65 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	66 126,11 €	63 745,12 €	66 126,11 €	63 745,12 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	66 126,11 €	78 728,77 €	66 126,11 €	78 728,77 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 602,66 €	0,00 €	12 602,66 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	66 126,11 €	78 728,77 €	66 126,11 €	78 728,77 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 602,66 €	0,00 €	12 602,66 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 - FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	14 983,65 €	0,00 €	-2 380,99 €			12 602,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	12 602,66 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		12 602,66 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		12 602,66 €

7) COMPTE DE GESTION

La Conseil Municipal, à la majorité des présents,

Approuve les comptes de gestion de l'année 2013, présentés par Madame BOURST Brigitte, Receveur Municipal à Mutzig.

8) ACHAT DE TERRAIN : SECTION 1 PARCELLE 62

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Famille MULLER souhaite vendre le terrain et la maison situé Rue Principal (Section 1 Parcelle 62) et qu'il serait judicieux pour la commune d'acquérir une partie du terrain.

En effet, la partie inférieure du terrain, représentant 8 ares 67, se situe en prolongement du parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les 8 ares 67 pour la somme de 15 000€

Il précise que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents,

Décide d'acquérir les 8 ares 67 de la parcelle 62 de la section 1 au prix de 15 000€

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain.

Autorise Monsieur le Maire à payer l'ensemble des frais afférents à cette acquisition.

9) ACHAT DE TERRAIN : SECTION 8 PARCELLE 115

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faudrait envisager d'acquérir la parcelle 115 de la section 8, d'une surface de 26 ares 46 et ce afin d'agrandir le terrain de l'atelier municipal.

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat de la dite parcelle pour un montant de 30 000€ à la Famille MARX, propriétaire du terrain.

Il précise que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents,

Décide d'acquérir la parcelle 115 de la section 8.

Charge Monsieur le Maire de faire une offre d'achat pour la parcelle 115 de la section 8.

Fixe le prix d'achat de la dite parcelle à 30 000€

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain.

Autorise Monsieur le Maire à payer l'ensemble des frais afférents à cette acquisition.

10) VENTE DE TERRAIN : SECTION 10 PARCELLE 221

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2012 concernant la vente d'une partie de la parcelle 221 de la section 10.

Il indique que la délibération ne faisait mention que de Monsieur CHRISTOPHEL comme acquéreur or, l'acquisition se fera par Monsieur CHRISTOPHEL Valérien et Madame FLUCK Carole.

Il indique aussi que la surface vendue représente 0.51 are.

Le Conseil Municipal,

Prend note de ces précisions.

11) PROJET RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Jean-Louis BATT rappelle la délibération du 16 décembre 2013 concernant les travaux envisagés à l'école élémentaire de Lutzelhouse.

Il explique qu'en plus du remplacement des fenêtres de l'école élémentaire il faudrait envisager une isolation extérieure afin de faire de réelles économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Donne son accord pour ce projet de rénovation de l'école élémentaire comportant notamment le remplacement des fenêtres et l'isolation extérieure du bâtiment.

Charge Monsieur le Maire de l'étude du projet.

Charge Monsieur le Maire de demander l'ensemble des subventions pouvant être attribuées pour un tel projet.

12) MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Jean-Louis BATT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de rénovation de l'école élémentaire il faudrait envisager de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude.

Le bureau serait notamment en charge de l'étude du projet, de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, des examens de conformité...

Monsieur Jean-Louis BATT fait part de la proposition du bureau d'étude COGENEST et propose de retenir ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude COGENEST, 20, Rue des Seigneurs 67130 MUHLBACH SUR BRUCHE pour un montant évalué à 6 750€HT.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande et à payer les factures correspondantes.

13) SUBVENTION CASE A TOTO

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association le Case à Toto a fait une demande de subvention pour l'activité périscolaire et ce afin d'équilibrer son budget.

Le montant de la subvention demandée est de 12 000€ Cette somme sera affectée à l'activité périscolaire de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000€ à l'association la Case à Toto.

.Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2014.

14) REMBOURSEMENT SINISTRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au sinistre survenu au mur du cimetière de Lutzelhouse, la commune a été indemnisée par l'assurance MOOG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Décide d'accepter le remboursement d'un montant de 5 382€ de l'assurance ALLIANZ correspondant à l'indemnisation du sinistre.

15) VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité des arbres ont dû être coupés dans la zone artisanale de Lutzelhouse.

Il précise que le volume du bois ainsi coupé est estimé à 32m3 environ.

Monsieur le Maire propose de vendre le bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Donne son accord pour la vente de ce bois.

16) RECOURS CONTRE DECRET

Madame Laurence JOST, Adjointe au Maire et Conseillère Générale explique au Conseil Municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin invite l'ensemble des citoyens à engager un recours contre le décret portant délimitation des cantons dans le département du Bas-Rhin.

Elle précise les raisons de cette démarche et ajoute qu'un tel recours peut être également engagé au nom de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite engager un recours auprès du Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des présents

Décide d'engager un recours contre le décret au nom de la commune.

Charge Monsieur le Maire de rédiger ce recours.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Etaient présents : MMe Laurence JOST, M. Patrick LUTTER, MME Régine FERRY, Thérèse OXOMBRE,
MME Elisabeth DECKERT
M. Daniel PATTEIN, M. Alfred STRUB, MMe Christine TEIXEIRA

Etaient absents : MME Josette BRUNISSEN
M. Jean-Michel NIEDLISPACHER,

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2013 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Henri GERARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 620,89 €	0,00 €	4 620,89 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	7 486,44 €	5 850,00 €	7 486,44 €	5 850,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	7 486,44 €	10 470,89 €	7 486,44 €	10 470,89 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 984,45 €	0,00 €	2 984,45 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	7 486,44 €	10 470,89 €	7 486,44 €	10 470,89 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 984,45 €	0,00 €	2 984,45 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 - CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri GERARD, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	4 620,89 €	0,00 €	-1 636,44 €	Recettes		2 984,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	2 984,45 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 984,45 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		2 984,45 €